

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 21 juillet 2022

Date de
convocation :
15.07.2021

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

Mme GIAUFFRET Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

M. MERCIER Thierry

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme SALET Catherine

M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Joel PIERACCINI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

Excusée sans procuration :

- Madame Geneviève ASSO-CHARNET

Madame VONNER Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 4

Votants : 18

**POINT 7 LANCEMENT DU PORTAIL FAMILLE ET CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES
ENTRE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUE ET LA
COMMUNE**

Vu la loi de finances rectificative pour 2017 qui a décidé de la généralisation d'une mise à disposition d'une offre de paiement en ligne pour les entités publiques et les usagers,

Vu le décret 2018-689 du 01 août 2018, pris en application de l'article L.1615-5-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit une mise en œuvre progressive de mesures en fonction du niveau de recettes annuelles encaissables par les entités publiques,

Considérant la volonté forte de la commune de moderniser les services et de faciliter les démarches des familles,

Considérant l'accompagnement proposé par la Direction Générale des Finances Publiques et leur proposition de conventionnement pour adhérer à l'offre de paiement dénommée PAYFIP,

Considérant, la création d'un portail famille qui sera opérationnel dès la rentrée scolaire 2022,

Madame Patricia FAYOLLE propos au Conseil Municipal d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales entre la Direction Générale des Finances Publique et la commune.

Au regard de ces arguments, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de délibérer sur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 vote contre M Gilles LEMORVAN)

- d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales entre la Direction Générale des Finances Publique et la commune annexée à la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 22 Juillet 2022

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE